



LE BILLET DE LA CRSA

PAROLE À

Marie-Laure DALPHIN

Conseillère départementale
Présidente de la CDA

« Chaque personne a droit à une prise en charge adaptée spécifique et soutenue dans le souci du bien-être, et d'une orientation pour assurer une évolution favorable dans son milieu de vie. »

Le département du Doubs engagé dans une politique forte et innovante en faveur des plus fragiles

Conseillère départementale du Doubs, je participe à la CRSA en tant que membre suppléant de Denis LEROUX, vice-président chargé des solidarités, du 1^{er} collège. Parmi mes différentes fonctions au sein du département, je préside depuis 6 ans la Commission des droits et de l'autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH).

La CDAPH prend les décisions relatives à l'ensemble des droits de la personne handicapée. Près de 8 % de la population présente un handicap physique ou intellectuel. Ce sont des personnes différentes, enfants et adultes, qui doivent pouvoir s'intégrer dans notre société. Nous suivons 40 000 ayants droits dans le Doubs.

Chaque semaine la CDA, composée de 30 personnes représentant les élus, les institutions, les associations, l'Éducation nationale, l'ARS et les financeurs se réunit. Les bénéficiaires sont invités à venir échanger s'ils le souhaitent pendant la commission. En cas de désaccord la CDA peut être ressaisie par recours. Ainsi plus de **40 000 notifications** sont signées chaque année. La CDA définit les orientations scolaires, en établissement spécialisé et professionnel puis attribue les droits aux bénéficiaires. Depuis le début l'état d'urgence sanitaire, les droits ont été prorogés pour éviter toute rupture. Les CDA se tiennent en présentiel ou en distanciel selon les directives ministérielles. L'instance a continué son rôle malgré le contexte difficile.

Des outils nous aident à adapter au mieux pour chacun l'orientation qui lui sera le plus bénéfique.

- Les responsables de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH), en lien avec les membres de la CDAPH, ont pour mission entre autres d'identifier les points de blocage et faire part à l'ARS et à l'Éducation Nationale des besoins en places spécifiques pour les enfants et les adultes avec également l'objectif d'**inclusion en milieu ordinaire**.
- Les dispositifs « **Zéro sans solution** » ou réponse accompagnée pour tous (RAPT), avec le Plan d'accompagnement global (PAG) permettent de travailler sur les cas complexes avec les décideurs.
- Le dispositif **PCPE**, pôle de compétences et de prestations externalisées, est une plateforme spécifique pour venir en appui en ambulatoire pour accompagner les situations les plus délicates, portée par les associations. Il a pour objectif de concevoir et organiser une réponse transitoire en cas de difficulté pour une réponse adaptée au besoin.

LE BILLET DE LA CRSA

Marie-Laure Dalphin

- Au vu des besoins, de nouvelles places sont créées pour accueillir des personnes autistes à **Sésame Autisme**.
- Un **appel à projet** est également lancé pour ouvrir 30 places pour personnes handicapées vieillissantes sur les Portes du Haut Doubs.
- Un nouveau dispositif, **la communauté 360** porté par la MDPH du Doubs, a pour objectif d'apporter une solution à chacun.
- « **Partageons nos sports** » a pour objectif l'inclusion en milieu sportif ordinaire avec un accueil de la personne en situation de handicap accompagné. Les membres de la MDPH bénéficient d'une formation sur sport et handicap.
- **La prestation de compensation du handicap (PCH) parentalité** débute cette année et permet aux parents handicapés d'être mieux soutenus.
- Le département du Doubs s'engage à travers une nouvelle génération de **contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM)** dans 4 objectifs principaux ; assurer une garantie de service, soutenir la qualité de service, favoriser l'innovation, et rendre les métiers plus attractifs.

La crise sanitaire de la COVID a mis en exergue les failles mais aussi a montré toute la nécessité du maillage de soins et prise en charge sociale dans notre pays. Une famille vit l'annonce diagnostique, les soins, les avis et décisions médicales puis vient la nécessité d'un choix de vie à domicile ou en institution. Chaque personne a droit à une prise en charge adaptée spécifique et soutenue dans le souci du bien-être, et d'une orientation pour assurer une évolution favorable dans son milieu de vie.

Enfin je voudrais évoquer la grande faille du **Ségur de la santé** qui omet de considérer les personnels soignants du secteur médico-social non hospitaliers (SAAD-SSIAD). On observe aujourd'hui des grandes difficultés de recrutement pour ces professions et même une fuite des salariés vers des postes mieux rémunérés à fonction identique. Il est urgent d'agir pour améliorer l'attractivité salariale des personnels du médico-social.

Le département du Doubs s'est engagé très tôt pour le versement de la prime COVID à tous les personnels impliqués dans la crise COVID. Le département a versé une prime de 1 000 euros par ETP aux personnels des SAAD. Des mesures fortes ont été déployées pour renforcer l'attractivité des SAAD.

Avec tous les membres de la CDA fortement engagés, nous avons le souci permanent de notifier des orientations justes et adaptées à chaque situation. Nous bénéficions d'un travail en amont des dossiers par une équipe formidable, à l'écoute des usagers et très professionnelle de la MDPH encadrée par une direction toujours à la recherche de nouveaux objectifs et n'hésitant pas à se porter volontaire pour que le Doubs soit un département pilote pour lancer de nouveaux projets.